

**REUNION
du 30 juin 2026**

Compte-rendu

Membres présents :

Membres publics :

- Communauté de communes du Rouillacais : Dalida DERBAL (suppléant) ✓
- Grand Cognac : Elisabeth DUMONT (suppléant) ✓
- Grand Cognac : Léa LAURICHESSE (titulaire) ✓, Béatrice FERMON (suppléant)
- Grand Cognac : Pierre NAU (titulaire) ✓
- Grand Cognac : Marie-Pierre REY-BOUREAU (titulaire) ✓, Marie-Jeanne VIAN (suppléant)
- Syndicat du Bassin Versant du Né : Mélina CALVY (suppléant) ✓

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 6

Membres privés :

- Association Interprofessionnelle de la Trufficulture de Nouvelle-Aquitaine : Bruno ALLAFORT (titulaire) ✓
- Bureau National Interprofessionnel du Cognac : François-Gaël LATASTE (titulaire) ✓
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente : Daniel TRAVINI (titulaire) ✓
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Charente : Jean-François BARNY (titulaire) ✓
- Centre International Des Spiritueux : Quitterie FOURQUET (suppléant) ✓
- Charente Nature : Maxime BLANCHET (titulaire) ✓
- La Fête du cognac : Valentine BOULINAUD (titulaire) ✓
- La Palène : Véronique ROBERT-MORISSET (titulaire) ✓
- League des Entrepreneurs du Rouillacais : Mélanie ROY (suppléant) ✓
- Les Jardins Respectueux : Rémi MARCOTTE (titulaire) ✓

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Autres invités et référents techniques présents :

- Communauté de communes du Rouillacais : Marion PELRAS
- Commune de Bourg-Charente : Jérôme SOURISSEAU
- Grand Cognac : Sébastien BOUNET, Loé DESVIGNES, Stéphanie GAUTIER, Clément GUILLEMOT, Lina GIVARINI, Saber LAÏCHE, Josselin PATRON
- Région Nouvelle-Aquitaine : Aude MONFRONT, Mickaël SICAUD
- Spirits Valley : Calixte BLANCHARD, Lola LARMAN

La séance débute à 15 h 00.

Vérification du quorum

Le quorum est vérifié à l'ouverture de la séance. Il est rappelé que le GAL peut valablement statuer si au moins 40 % des structures membres sont représentées et si au moins 50 % des votants appartiennent au collège privé.

Le nombre de votants est précisé pour chaque décision soumise au GAL. Les membres du GAL ne prenant pas part au vote au titre de la prévention des conflits d'intérêts sont mentionnés pour chaque projet concerné.

Sur les 30 membres que compte le GAL, 16 membres votants sont présents. 10 de ces membres sont membres du collège privé du GAL.

Le principe de double quorum est donc respecté.

Marie-Pierre REY-BOUREAU, nouvelle Présidente du GAL, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants.

Elle remercie également Séverine CAILLÉ pour son engagement à la présidence du GAL lors du précédent mandat et rappelle l'intérêt du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) ou programme LEADER pour accompagner les projets utiles, innovants et structurants du territoire.

Elle présente ensuite l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du précédent GAL
2. Présentation des évolutions du GAL
3. Rappel du fonctionnement et des principes du programme LEADER
4. Vote des projets instruits
5. Etude des projets en opportunité

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRÉCÉDENT GAL

☛ Les membres du GAL valident à l'unanimité le compte-rendu du précédent comité de sélection

Nombre de votants au moment de la décision : 16

2. PRÉSENTATION DES ÉVOLUTIONS DU GAL

Un point d'actualité est présenté sur l'évolution du GAL Ouest Charente et le changement de structure porteuse.

Le territoire du GAL reste composé de Grand Cognac et de la Communauté de communes du Rouillacais. Dans le cadre de l'entente conclue entre les 2 EPCI, Grand Cognac devient structure porteuse du GAL en remplacement du PETR Ouest Charente - Pays du Cognac. Il est rappelé que cette évolution administrative ne modifie pas l'esprit de fonctionnement du GAL, fondé sur l'association des élus et des acteurs privés du territoire dans l'examen et la sélection des projets, dans une logique de démocratie locale.

La composition du GAL évolue avec 2 départs, l'Institut François Mitterrand et le PETR Ouest Charente, et l'arrivée de 2 nouveaux membres : Les Jardins Respectueux et La Palène.

Cette évolution entraîne l'actualisation du règlement intérieur du GAL, notamment son annexe relative à la composition nominative des membres et à la répartition des membres privés par groupes d'intérêts.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

➡ Les membres du GAL approuvent l'évolution de la composition du GAL Ouest Charente, présentée en annexe 1 du compte-rendu, ainsi que l'actualisation du règlement intérieur joint en annexe 2.

Nombre de votants au moment de la décision : 16

3. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT ET DES PRINCIPES DU PROGRAMME LEADER

Un rappel général est effectué sur les principes du programme LEADER, son origine dans les démarches de développement local, son approche ascendante et l'importance donnée à la coopération, à l'innovation et à l'implication des acteurs locaux.

La stratégie locale de développement du GAL Ouest Charente repose sur 3 axes principaux : accompagner et anticiper les transitions, bien vivre et travailler en Pays du cognac, et structurer l'offre touristique.

Le territoire dispose d'une enveloppe DLAL (LEADER) de 2 987 911 €, alimentée par du FEDER et du FEADER. Les transferts financiers ne peuvent intervenir qu'entre fiches actions alimentées par le même fonds.

Le circuit d'un dossier est également rappelé : premier échange avec le porteur de projet, dépôt d'une demande préalable, passage en opportunité devant le GAL, dépôt du dossier complet sur la plateforme MDNA, instruction par le service instructeur régional, puis vote de la subvention par le GAL.

Les principaux points du règlement intérieur du GAL sont présentés. Chaque structure dispose d'un seul droit de vote par siège. Grand Cognac dispose de quatre sièges. Pour chaque siège, seuls le titulaire ou le suppléant désigné peuvent prendre part au vote.

La grille de sélection est présentée aux nouveaux membres. Elle comporte 4 grands critères notés chacun sur 5 points : contribution aux objectifs du programme, principes LEADER, influence sur le territoire et caractère exemplaire. La note finale permet de sélectionner le projet ou non et éventuellement de moduler le taux maximum d'aide européenne.

POINT SUR LA MAQUETTE FINANCIERE

L'état de consommation de la maquette financière du DLAL Ouest Charente (programme LEADER) est présenté avant l'examen des dossiers de la séance.



4. VOTE DES PROJETS INSTRUITS

Trois dossiers ont reçu un avis favorable du service instructeur et peuvent être présentés aujourd'hui en sélection :

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Coût total éligible	Montant UE	Note attribuée par le GAL	Avis du GAL	Membres votants présents	Membres sortis pour le vote
5	Aménagement d'un site dédié au spectacle « La fabuleuse histoire du Cognac »	Histoire et Culture à Bourg-Charente	124 490,42€	70 000 €	18/20	Favorable à l'unanimité	16	
4	Nos aînés, notre mémoire	Communauté de communes du Rouillacais	26 418 €	26 418 €	15/20	Favorable à l'unanimité	15	Dalida DERBAL
8	Animation du GAL Ouest Charente 2025	PETR Ouest Charente - Pays du Cognac	49 506,38 €	36 777,08€	Sans objet	Favorable à l'unanimité	16	
MONTANT TOTAL SÉLECTIONNÉ				133 195,08€				

Les projets sont parcourus rapidement car ils ont déjà fait l'objet d'une présentation et ils ont reçu un avis en opportunité favorable lors d'un précédent GAL.

Il est précisé qu'un projet financé par du FEDER peut bénéficier d'un taux d'aide allant jusqu'à 100 % des dépenses éligibles, y compris lorsqu'il est porté par un maître d'ouvrage public, dès lors qu'aucune règle plus contraignante ne s'applique pas. Pour les projets publics d'investissement, le CGCT impose toutefois au maître d'ouvrage d'apporter au minimum 20 % d'autofinancement. Cette obligation ne s'applique pas au projet « Nos aînés, notre mémoire », dont les dépenses retenues relèvent exclusivement du fonctionnement.

Il est rappelé qu'un projet peut être refusé ou ajourné par le GAL si des éléments restent bloquants. Cette possibilité est toutefois à privilégier au stade de l'opportunité, avant le travail complet d'instruction.



5. ÉTUDE DES DOSSIERS EN OPPORTUNITÉ

En cas d'accord de principe, les porteurs de projet seront ensuite invités à déposer un dossier complet sur la plateforme MDNA. La subvention sera définitivement validée par le GAL lorsque ce dossier sera complet avec avis favorable du service instructeur.

Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils	Avis du GAL Membres ne prenant pas part au vote
6	Création d'une aire de loisirs à Bourg-Charente	Commune de Bourg-Charente	400 000 €	90 000 €	16/20 tx max d'aide UE = 100 %	90 000 € respect du CGCT d'apporter au minimum 20% d'autofinancement	Question sur le parking actuel. Réponse : Le parking de la place du Port restera accessible mais dans le cadre la labélisation « Plus beau village de France », il est demandé de créer du stationnement supplémentaire pour limiter l'impact visuel du stationnement sur la place, notamment pour garder une vue dégagée sur le château. L'aménagement de la baignade naturelle est prévu dans un second temps, après analyses de l'eau et autorisations.	Membres votants présents : 16. ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération.



Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils	Avis du GAL Membres ne prenant pas part au vote
5	Création d'un parcours piéton de valorisation patrimoniale à Châteauneuf	Grand Cognac	62 157 €	49 725,60€	15/20 tx max d'aide UE = 100 %	49 725,60 € respect du CGCT d'apporter au minimum 20% d'autofinancement	Question sur la mobilisation locale. Réponse : appui sur des habitants, des élus et des érudits locaux. Le parcours se veut lisible et accessible, sans usage obligatoire du numérique : pas de QR codes mais le support est évolutif. L'emplacement des panneaux sera indiqué sur le plan de la commune déjà disponible à l'Office de Tourisme, il n'y aura pas de nouveau document créé.	Membres votants présents : 13. <i>Les représentants de Grand Cognac sont invités à quitter la salle : Elisabeth DUMONT, Pierre NAU et Marie-Pierre REY-BOUREAU.</i> ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. <i>Les représentants de l'exécutif de Grand Cognac réintègrent le comité.</i>
6	Création d'hébergements touristiques à Juac - Chantier des Gabarriers	Grand Cognac	2 048 327,50€	150 000 €	16/20 tx max d'aide UE = 100 %	150 000 € respect du plafond de subvention de la fiche action n°6	Question sur l'espace bagagerie. Réponse : ce besoin répond principalement aux itinérants de passage ou en hébergement sous tente. L'aire de camping-car située au nord sera conservée sur son emplacement actuel.	Membres votants présents : 13. <i>Les représentants de Grand Cognac sont invités à quitter la salle : Elisabeth DUMONT, Pierre NAU et Marie-Pierre REY-BOUREAU.</i> ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. <i>Les représentants de l'exécutif de Grand Cognac réintègrent le comité.</i>



Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils	Avis du GAL Membres ne prenant pas part au vote
4	Fête du Cognac : Toilettes sèches	La Fête du Cognac	35 860,80 €	35 860,80€	20/20 tx max d'aide UE = 100 %	35 860,80 €	Un membre du GAL souligne la démarche d'entraide de l'association qui prête volontiers son matériel aux autres associations du territoire. Le projet consolide 2 emplois directs pour la gestion et l'entretien des équipements.	Membres votants présents : 15. Valentine BOULINAUD, représentante de la fête du Cognac est invitée à quitter la salle. ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. La représentante de la Fête du Cognac réintègre le comité.
3	Requalification du cœur de bourg de Gondeville	Commune de Mainxe-Gondeville	536 603,77 €	100 000 €	16/20 tx max d'aide UE = 100 %	100 000 € plafond fiche action n°3	Question sur la palette végétale. Réponse : il s'agit bien d'un tilleul à petites feuilles qui est parfaitement adapté aux abeilles.	Membres votants présents : 15. Elisabeth DUMONT, Maire de Mainxe-Gondeville mais présente au titre de Grand Cognac est invité à quitter la salle. ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. Mme la Maire réintègre le comité.

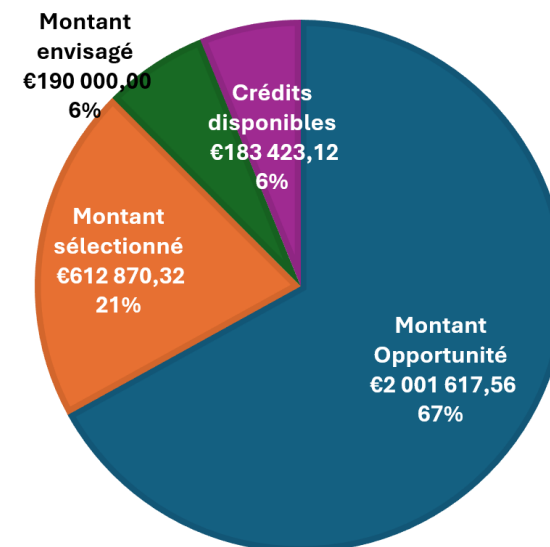
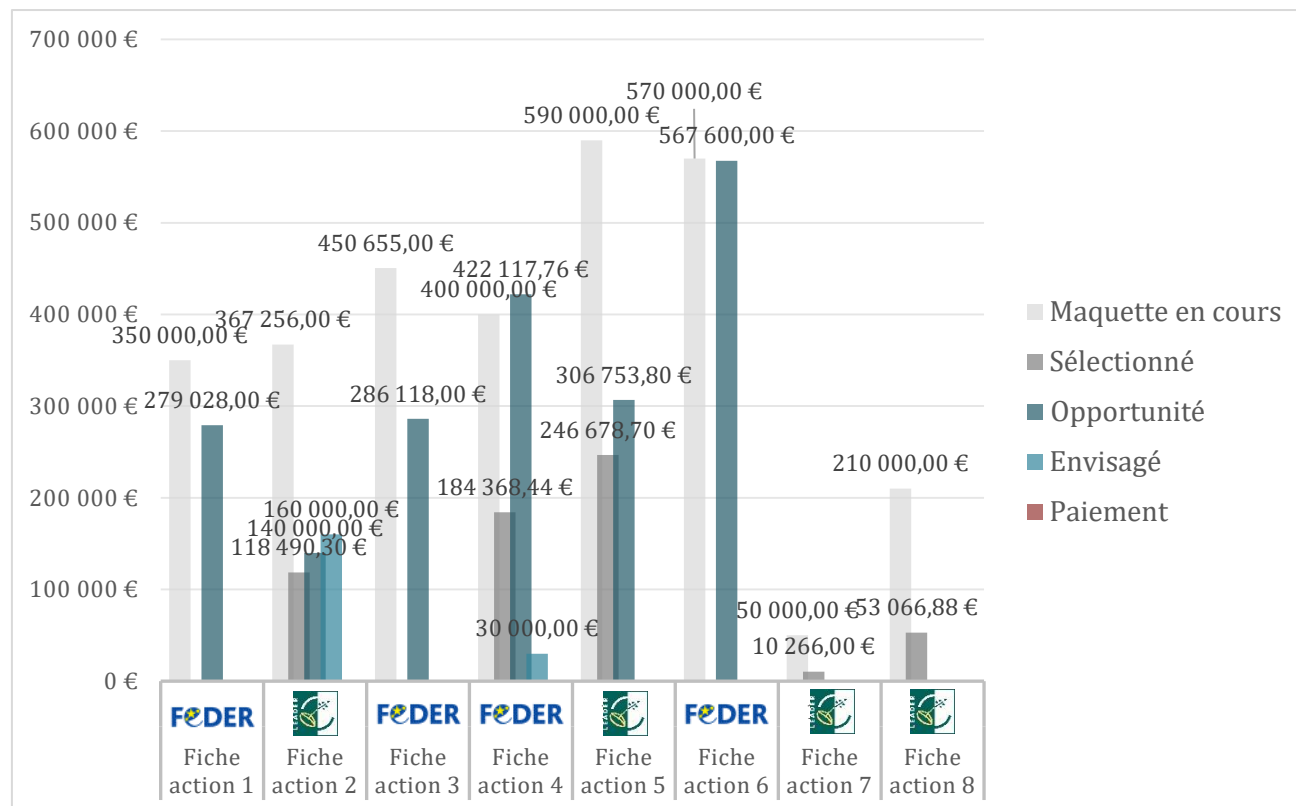
Fiche action	Projet	Maître d'ouvrage	Montant présenté	Montant sollicité	Note attribuée par le GAL	Montant prévisionnel maximum de subvention européenne	Compléments d'information, remarques, conseils	Avis du GAL Membres ne prenant pas part au vote
2	Salon Spirits Valley Show	Spirits Valley	92 000 €	40 000 €	15/20 tx max d'aide UE = 100 %	40 000 €	Question sur l'autofinancement du projet. Réponse : en partie grâce à la vente des stands. Le plan de financement sera ajusté si un cofinancement régional est confirmé. Thématiques prévisionnelles abordées : RSE, Entreprise du Patrimoine Vivant, savoir-faire,...	Membres votants présents : 13. Elisabeth DUMONT, Quitterie FOURQUET et Léa LAURICHESSE, adhérents à l'association Spirits Valley sont invités à quitter la salle. ➡ Les membres du GAL donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'opération. Les 3 membres du GAL réintègrent le comité.

Rappel : les avis d'opportunité du GAL sont donnés sous réserve de présentation ultérieure des dossiers complets, de l'avis favorable du service instructeur et de crédits disponibles pour chaque dossier.

Les grilles de sélection des projets sont jointes en **annexe 3**.



L'état de consommation de la maquette financière du DLAL Ouest Charente (programme LEADER) est présenté après l'examen des dossiers de la séance.



Les fiches actions FEDER sont fortement sollicitées, en particulier la fiche action 4 liée aux services de proximité et à la cohésion sociale. Les crédits disponibles devront être actualisés au fil de l'instruction des dossiers et de l'ajustement des plans de financement.

A titre indicatif, voici la liste des demandes préalables déposées non étudiées aujourd'hui :

FA	Intitulé du projet	Raison sociale du bénéficiaire	Montant Feader ou Feder demandé	Date de réception
2	Ban de la distillation 2026	Grand Cognac	100 000 €	26/02/2026
2	Destination Vignobles 2026	Charentes Tourisme	60 000 €	26/03/2026
4	Création de casiers automatiques tests à Rouillac	Communauté de communes du Rouillacais	30 000 €	12/06/2026

Ces dossiers pourront être présentés lors d'une prochaine réunion du GAL, sous réserve de leur état d'avancement et des crédits disponibles.

L'ordre du jour est épuisé, la Présidente du GAL lève la séance.

La Présidente du GAL

Marie-Pierre REY-BOUREAU



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

